

Grille de lecture PEDT

Construction du PEDT (concertation, élaboration)	
critère	Observations
- Le périmètre géographique du PEDT est défini	
Les différentes parties prenantes de l'éducation des enfants sur ce territoire ont été consultées pour la construction de ce projet (associations, parents, enseignants et conseil d'école, équipe des accueils de loisirs, etc.)	
- Un diagnostic du territoire concerné est réalisé. Il identifie et caractérise notamment les publics et leurs besoins, les ressources de ce territoire (ex : offre associative, équipements culturels et sportifs ...), et l'offre éducative dans son ensemble.	
- Le PEDT s'appuie sur les ressources de proximité (lieux potentiels d'activités, intervenants, etc.) - Les locaux accueillant des enfants de moins de 6 ans ont obtenu une autorisation spécifique après avis d'un médecin de la PMI (obligation liée à la déclaration de l'accueil à la DDCS)	
Ce projet a été construit en lien avec le projet d'école. Il recherche une cohérence et une complémentarité avec celui-ci et notamment le socle commun. Si le PEDT prolonge le service public de l'éducation, cela ne signifie pas qu'il doit lui emprunter les méthodes et les contenus. On ne refait pas l'école après l'école. - Les projets d'école et le projet pédagogique de l'accueil périscolaire sont connus par les diverses parties prenantes (équipe enseignante, équipe de l'accueil périscolaire, etc.)	
- Une instance de pilotage assure l'évaluation au minimum annuelle de ce PEDT	
- Un coordonnateur du PEDT/Activités périscolaires est identifié - Le PEDT est porté au quotidien par une personne qui en est le référent, le garant. Cette personne peut-être un professionnel, un élu ou un bénévole.	
- Le PEDT présente des objectifs éducatifs. Ces objectifs sont simples, réduits, et évaluables	
- Le PEDT prend en compte les potentialités et les caractéristiques des enfants (capacités, besoins	

de repos, durée d'activités ...)	
- Les activités proposées sont diversifiées et adaptées selon l'âge des enfants	
Le besoin en formation des personnels intervenants est mesuré afin de permettre au personnel d'acquérir de nouvelles compétences	
Le PEDT s'articule avec les autres dispositifs existants (CLEAC, PEL, CLAS, CEJ, etc.)	
Le PEDT traite de l'accessibilité des activités, et notamment de leur coût	

Modalités de fonctionnement envisagées

- Les temps périscolaires sont appréhendés avec la dimension de rythme (hebdomadaire, mensuel, annuel). Une réflexion est engagée sur les périodes de fatigue, sur la suractivité. Les enfants pourront avoir le choix de ne pas s'inscrire dans les cycles de pratique d'activité et seront encadrés en conséquence. Une attention particulière sur les enfants d'âge maternel et notamment les enfants de 2 ans est portée de manière à prendre en compte leur rythme et produire un accueil personnalisé	
- Un lien permanent est établi entre les équipes enseignantes et les acteurs du temps périscolaire par le coordonnateur (le coordonnateur pourra être invité au conseil d'école, des traces écrites des rencontres sont conservées).	
- Les parents et familles sont invités ponctuellement à participer aux activités périscolaires et les moyens de recueillir leurs avis sont mis en place	
- Des outils de communication sont mis en place entre l'équipe enseignante et l'équipe intervenant sur le périscolaire et permettent la transmission d'informations aux parents	
- Dans le cadre de l'évaluation, une réflexion sur la multiplication des intervenants est conduite - La mise en place des taux d'encadrement expérimentaux fait l'objet d'une évaluation	
- Une réflexion sur l'utilisation des locaux et du matériel scolaire est menée (partage de la bibliothèque, des salles de motricité, du matériel pédagogique, etc.) pouvant conduire à l'élaboration d'une charte ou d'un règlement intérieur	